

Quoniam vero aliquando in anginis deglutiendi impotentia impedit cibum, & potum, ut nutriri aeger non valeat, procurandum est ut corpus sustentetur, quoad sedetur inflammatio, id quod fiet & per odores carniū, & per clysteres nutrientes, cuiusmodi hic erit. R. iuris optimi capponis lib. una, vitellorum ouorum leuiter coctorum numero duo, cinnamoni \supset s. inijciatur bis in die. Poterunt etiam fieri clysteres ex vino, dummodo febris non fit magna, quia vinum facile transit in sanguinem. Nec obstat, quod clysteres ad ieiunum intestinum non perueniant, vel dubitationem facit, quomodo liquores illi nutrire possint non alterati a ventriculo etcocti : nam dato etiam quod clysteres non perueniant ad ieiunum intestinum, adsunt etiam in colo venae meseraicae, per quas iecur trahere poterit. Praeterea licet liquores illi non sint alterati in ventriculo, possunt alterari a vi chymifica intestinorum, vel natura coacta trahere vapores, & partem subtiliorem, quam in urgente necessitate conuertet in sanguinem, sicut aliquando fit in pituita. Experimento confirmatur haec veritas, siquidem monialis quaedam cum deglutire non posset, seruata est in vita usque ad nonum diem ratione praedicta.

Mais puisque parfois, dans les angines, l'incapacité à déglutir interdit la prise d'aliments et de boisson au point que le malade ne peut se nourrir, il faut veiller à ce que le corps soit alimenté jusqu'à ce la fin de l'inflammation, ce qui se fera à la fois par des vapeurs de viandes et par des clystères nourrissants de la manière suivante [?] : qu'une livre de bouillon de chapon gras, deux jaunes d'œufs légèrement cuits, un scrupule de cinnamome soit injectés deux fois par jour. On pourra aussi faire des clystères de vin, du moment que la fièvre n'est pas trop élevée, parce que le vin passe facilement dans le sang. Et le fait que les clystères ne parviennent pas jusque dans le jéjunum n'est pas un obstacle, pas plus qu'il ne doit faire douter de la capacité de ces liquides à nourrir alors qu'ils n'ont subi ni modification, ni cuisson dans l'estomac ; car, étant donné que les clystères ne parviennent pas jusque dans le jéjunum, il y a aussi les veines mésaraïques par l'intermédiaire desquelles le foie pourra les absorber. En outre, bien que ces liquides n'aient pas été modifiés dans l'estomac, ils peuvent être modifiés par la force chimique des intestins ou, par une concentration naturelle, former des vapeurs et une part plus subtile qui, sous la pression de la nécessité se transformera en sang, comme cela arrive parfois dans les cas de pituite. Cette vérité a été confirmée par l'expérience, puisqu'une moniale, incapable de déglutir, a été maintenue en vie jusqu'au neuvième jour par le traitement susdit.